

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2017 DU CONCOURS
D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le concours d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe a été organisé en 2017 par le Centre de gestion des Landes en partenariat avec les centres de gestion de la Dordogne, de la Gironde et des Pyrénées Atlantiques.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Spécialité ouverte	Nombre de postes	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents)
Aide-soignant	37	212	135 (63.68 %)	14.16/20	37 (27.41 %)
Aide médico-psychologique	2	36	18 (50 %)	13.83/20	2 (11.11 %)
Total	39	248	153 (61.69 %)	-	39 (25.49 %)

Les candidats doivent être titulaires :

1) Spécialité aide-soignant :

- soit du diplôme d'État d'aide-soignant,
- soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,
- soit du diplôme professionnel d'aide-soignant,
- soit d'un autre diplôme, certificat ou titre mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique

2) Spécialité aide médico-psychologique : du diplôme d'État d'aide médico-psychologique.

Uniquement pour cette spécialité, sont dispensés de diplôme, les mères et pères d'au **moins trois enfants** qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement et les **sportifs de haut niveau**.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'État d'Infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements communiqués par les candidats lors de leur inscription)

	Origine géographique des candidats inscrits			Genre	
	Landes	CDG partenaires	Autres	Hommes	Femmes
Aide-soignant	70	68	74	22	190
Aide médico-psychologique	8	14	14	5	31
Total	78	82	88	27	221

Remarque : Ce concours est présenté par une très grande majorité de femmes (89.11 %) 65.52 % des candidats sont originaires des Landes ou des centres de gestion partenaires.

➤ Préparation des candidats :

	/Inscrits	/Lauréats
CNFPT	16.94 %	23.08 %
Préparation personnelle	66.94 %	61.54 %
Aucune préparation	5.64 %	5.13 %
Non renseigné	10.48 %	10.25 %

Remarque : La majorité des candidats n'a pas suivi de préparation spécifique.

➤ Niveau de diplôme :

Niveau II et plus (Maîtrise, Licence)	2.42 %	7.69 %
Niveau III (BTS)	4.84 %	2.56 %
Niveau IV (Bac)	41.94 %	53.85 %
Niveau V (CAP, BEP)	50.40 %	35.90 %
Niveau VI (sans diplôme)	0.40 %	-
Non renseigné	-	-

Remarque : Un grand nombre de lauréats possède un diplôme de niveau supérieur à celui du diplôme requis (niveau V).

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Ce concours se compose d'une unique épreuve orale d'admission.

➤ L'épreuve d'admission

Libellé réglementaire : **Entretien** permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux.
(durée : 15 minutes)

Ces entretiens ont eu lieu les 21, 22 et 24 novembre 2017 à Mont de Marsan.

Compte tenu du nombre de candidats, le jury a été scindé en trois groupes d'examineurs composés d'un représentant de chaque collègue (élu, fonctionnaire territorial, personnalité qualifiée).

Aucun programme réglementaire n'est fixé.

Les examinateurs évaluent :

- les capacités professionnelles du candidat à partir de mises en situation permettant de vérifier les qualités d'écoute et de disponibilité dans la prise en charge de la personne, ses connaissances techniques du métier, notamment la maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que sa capacité à travailler en équipe et à s'organiser
- sa motivation au travers de sa préparation au concours, des formations suivies ainsi que de son projet professionnel
- son aptitude à exercer les missions dans la fonction publique territoriale en maîtrisant notamment les connaissances de base de l'environnement territorial, le fonctionnement des structures, les relations avec les élus et les autres professionnels, le sens du service public, la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les compétences des collectivités territoriales en matière sanitaire et sociale.

Les membres du jury et examinateurs recommandent aux candidats de se préparer à cette épreuve notamment en développant leur intérêt et leur curiosité sur l'environnement professionnel sans se limiter à leur propre établissement. Ils doivent également apprendre à mieux expliciter et illustrer leurs réponses en utilisant un vocabulaire professionnel.

Les examinateurs constatent :

- un manque de préparation évident pour la plupart des candidats
- une méconnaissance de l'environnement immédiat et quotidien
- les candidats rencontrent beaucoup de difficulté à valoriser leur parcours professionnel et à présenter un projet professionnel construit.

Les résultats sont les suivants :

Spécialité	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Nombre de candidats éliminés (note < 5/20)
Aide-soignant	4.17/20	18.67/20	11.50/20	88 (65.18 %)	2 (1.48 %)
Aide médico-psychologique	4.67/20	14/20	9.81/20	9 (50 %)	1 (5.55 %)

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

Le jury de ce concours s'est réuni le 24 novembre 2017 à Mont de Marsan à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis à ce concours. Tous les postes ont été pourvus.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la
Fonction Publique Territoriale des Landes.

Le président du jury, M. Christian DUCOS